



**COMMUNE  
D'EPIAIS-RHUS**

Date de convocation :

31/10/2024

Date d'affichage :

31/10/2024

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

VOTANTS : 15

**OBJET :**

**Demande de subvention auprès du Parc naturel régional du Vexin français au titre des « aides aux communes et structures intercommunales — aménagements paysagers ruraux » pour le fleurissement de la rue Saint Didier**

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture, le :  
et de la publication le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 24/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric CATHELINAUD, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Christian BOUCLY, conseillers municipaux

Absents représentés : Emilie VALETTE pouvoir à Brahim MOHA, Elodie HARDY pouvoir à Angelo NORIS, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY.

Absents : néant

Le quorum est atteint.

Mme Carine ANNEQUIN a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux de la rue Saint Didier doivent être complétés par le fleurissement de zones spécifiques.

Des trottoirs sécurisés ont été créés pour garantir la circulation piétonne, néanmoins, des zones enherbées ont été conservées afin de maintenir le caractère rural de cette rue principale. C'est dans ce cadre de rénovation complète que des travaux d'embellissement de ces zones actuellement enherbées sont prévues afin de créer un visuel fleuri s'inscrivant dans l'identité du Parc Naturel Régional du Vexin Français. Ce fleurissement se fait en partenariat entre les services communaux et les habitants pour en assurer un entretien régulier.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le PNR du Vexin français à hauteur de 50 % du montant HT (dépenses subventionnables plafonnées à 30 000 € HT et supérieures à 1500€ HT), dans le cadre des « aides aux communes et structures intercommunales — aménagements paysagers ruraux », Nous avons d'ores et déjà demandé des devis pour le fleurissement de cette rue. Le devis retenu est celui des Serres d'Arronville à hauteur de 1507,16€ HT.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** l'aide du PNR du Vexin français,  
**S'ENGAGE** à régler la part communale et la TVA,  
**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP  
**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la notification de subvention,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Le Maire  
Brahim MOHA

le/la secrétaire de séance  
Carine ANNEQUIN





**COMMUNE  
D'EPIAIS-RHUS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric CATHELINAUD, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Christian BOUCLY, conseillers municipaux

Absents représentés : Emilie VALETTE pouvoir à Brahim MOHA, Elodie HARDY pouvoir à Angelo NORIS, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY.

Absents : néant

Le quorum est atteint.  
Mme Carine ANNEQUIN a été désignée secrétaire de séance

Date de convocation :

31/10/2024

Date d'affichage :

31/10/2024

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

VOTANTS : 15

Vu la réunion d'information du 31 juillet 2024 à l'initiative de la Préfecture du Val d'Oise au cours de laquelle, les maires membres de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) ont été informés du projet d'implantation d'une société d'hélicoptères sur l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin,

Vu la réunion du 27 août 2024 à l'initiative du Président du Parc naturel régional du Vexin français au cours de laquelle les élus présents ont tenu d'une part à saluer la démarche d'information de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture et d'autre part à exprimer leur ferme opposition à un tel projet,

Considérant que l'un des sujets majeurs de préoccupation de nos administrés reste les nuisances sonores provoquées par les activités de l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin,

Considérant que les hélicoptères peuvent générer des niveaux sonores dépassant largement les 90 décibels, alors que la majorité des avions actuellement en place se situent autour de 60-65 décibels,

Considérant que Aéroport de Paris (ADP) a proposé à Helifirst de s'implanter sur l'aérodrome du Bourget en mesure de les accueillir,

**OBJET :**

**Motion d'opposition sur le projet d'installation de l'entreprise HELIFIRST à l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles-en-Vexin**

Considérant que les enjeux du défi N°2 de la mesure 6.5 orientation 6 du projet de charte horizon 2040 du Parc naturel régional du Vexin français est en totale opposition avec l'implantation de ce type d'activité nouvelle sur son territoire,

Considérant que l'implantation d'une telle source de nuisance sonore remet en cause les orientations en faveur de la biodiversité engagées par la municipalité sur notre commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**S'OPPOSE** au projet de la société AEROPORT DE PARIS qui souhaite implanter la société HELIFIRST à l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin

**SALUT** la démarche de la Préfecture du Val d'Oise pour avoir organisé la réunion d'information du 31 juillet 2024 au cours de laquelle les maires membres de la CCE ont été alertés sur ce projet,

**SALUT** la démarche du Président du Parc Naturel Régional du Vexin Français de co-signature d'un courrier en opposition à ce projet,

**DEMANDE** à la Préfecture du Val d'Oise d'adopter les mesures nécessaires afin d'empêcher l'implantation de la société HELIFIRST à l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin.

Certifié exécutoire par le Maire,

compte tenu de la transmission en préfecture, le :

et de la publication le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président, Le Maire  
Brahim MOHA  
le/la secrétaire de séance  
Carine ANNEQUIN





**COMMUNE  
D'EPIAIS-RHUS**

Date de convocation :

31/10/2024

Date d'affichage :

31/10/2024

---

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

VOTANTS : 15

---

**OBJET :**

**Classification de parcelles  
communales dans le domaine  
public non cadastré :**

- **parcelle AE 472**

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture, le :  
et de la publication le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.*

*Etai<sup>ent</sup> présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric CATHELINAUD, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Christian BOUCLY, conseillers municipaux*

*Absents représentés : Emilie VALETTE pouvoir à Brahim MOHA, Elodie HARDY pouvoir à Angelo NORIS, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY.*

*Absents : néant*

*Le quorum est atteint.*

*Mme Carine ANNEQUIN a été désignée secrétaire de séance*

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que des parcelles communales sont assimilables à la voirie communale par leur emplacement et leur utilisation.

Il propose de classer dans la voirie communale non cadastrée la parcelle suivante :

- Parcelle AE 472 –sente des Doux donnant accessibilité au lavoir et historiquement libre d'accès au public.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de la desserte ou de la circulation assurées par les voies et qu'au terme de l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement et le déclassement des voiries communales sont prononcées par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le classement de la parcelle AE 472 dans le domaine public non cadastré,

**Autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches pour classer la parcelle AE 472 pour l'inclure au domaine public non cadastré.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président, Le Maire  
Brahim MOHA

le/la secrétaire de séance  
Carine ANNEQUIN



**COMMUNE  
D'EPIAIS-RHUS**

Date de convocation :

31/10/2024

Date d'affichage :

31/10/2024

---

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

VOTANTS : 15

---

**OBJET :**

**Adhésion de la commune au contrat territoire lecture (CTL) 2023/2027 proposé par la communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI)**

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture, le :  
et de la publication le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 27/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaients présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric CATHELINAUD, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Christian BOUCLY, conseillers municipaux

Absents représentés : Emilie VALETTE pouvoir à Brahim MOHA, Elodie HARDY pouvoir à Angelo NORIS, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY.

Absents : néant

Le quorum est atteint.

Mme Carine ANNEQUIN a été désignée secrétaire de séance

-----  
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au contrat CTL pour la période 2023/2027 et d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante.

Considérant que la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI) a mis en place un Contrat Territoire Lecture pour développer la lecture publique et animer un réseau mutualisé de bibliothèques,

Considérant que la commune d'Epiais-Rhus souhaite s'inscrire dans une dynamique partenaire afin de bénéficier des services et actions culturelles proposées dans le cadre du CTL,

Considérant que cette adhésion permet de renforcer l'offre culturelle de la commune tout en conservant son autonomie de gestion/

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** l'adhésion de la commune d'Epiais-Rhus au Contrat Territoire Lecture (CTL) 2023-2027 mis en place par la CCSI, **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision,

**De mandater** Brahim MOHA pour assurer la représentation de la commune dans les réunions de coordination et de suivi du projet, **D'inscrire** les crédits nécessaire à la mise en œuvre des actions prévues par le CTL au budget de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Le Maire  
Brahim MOHA

le/la secrétaire de séance  
Carine ANNEQUIN





**COMMUNE  
D'ÉPIAIS-RHUS**

Date de convocation :

31/10/2024

Date d'affichage :

31/10/2024

---

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

VOTANTS : 15

---

**OBJET :**

**Adhésion Cinérural 60 :  
convention**

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture, le :

et de la publication le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 28/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric CATHELINAUD, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Christian BOUCLY, conseillers municipaux

Absents représentés : Emilie VALETTE pouvoir à Brahim MOHA, Elodie HARDY pouvoir à Angelo NORIS, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY.

Absents : néant

Le quorum est atteint.

Mme Carine ANNEQUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu le courrier de l'Association Cinérural 60 relatif au renouvellement de l'adhésion pour 2025 et à la signature d'une convention.

Considérant que l'Association Cinérural 60 permet la diffusion dans nos communes rurales de films récents plusieurs fois par an selon la formule choisie.

Considérant que la commune a choisi d'adhérer pour 2024 à la formule D pour 9 séances annuelles pour 1725 €. La communauté de communes subventionnait à hauteur de 500 €, le foyer rural subventionnait à hauteur de 612.50 € et la commune prenait 612.50 € à sa charge.

Le Maire fait part au Conseil municipal de l'augmentation tarifaire prévue pour 2025, à savoir 1898 € pour 9 dates au lieu de 1725 €.

Le Foyer rural a accepté d'augmenter sa participation passant de 612.50 € à 630 € pour 2024.

La CCSI a donné son accord de principe pour augmenter sa participation de 500€ à 600€ pour 2024.

La commune prend en charge 668€.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer la convention avec Cinérural 60,

SOLLICITE l'aide de la communauté de communes Sausseron Impressionnistes dans le cadre de sa compétence « culture »

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Le Maire  
Brahim MOHA

le/la secrétaire de séance  
Carine ANNEQUIN





**COMMUNE  
D'EPIAIS-RHUS**

Date de convocation :

31/10/2024

Date d'affichage :

31/10/2024

---

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

VOTANTS : 15

---

**OBJET :**

**Classe découverte des cycles  
2 et 3 en mars 2025  
(Futuroscope) :**

**Participation communale**

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture, le :

et de la publication le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 29/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric CATHELINAUD, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Christian BOUCLY, conseillers municipaux

Absents représentés : Emilie VALETTE pouvoir à Brahim MOHA, Elodie HARDY pouvoir à Angelo NORIS, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY.

Absents : néant

Le quorum est atteint.

Mme Carine ANNEQUIN a été désignée secrétaire de séance

Le Maire informe l'Assemblée que l'Ecole des Bosquets organise pour les cycles 2 et 3 (35 enfants) une sortie scolaire / classe de découverte du 25 au 28 mars 2025 au Futuroscope.

**Le coût du séjour par enfant s'élève à 276,85€ .**

Considérant que l'Association des Amis de l'Ecole des Bosquets (AEB) propose de verser 40 € par enfant pour les familles adhérentes et 20€ pour les familles non adhérentes, pour réduire le coût pour les familles,

Considérant que la coopérative de l'école (OCCE) propose de verser 30€ par enfants,

Considérant que le voyage scolaire de 2022 a fait l'objet d'une subvention communale, Monsieur Le Maire propose une participation communale à hauteur de 30€ par enfant.

Cela réduirait le coût des famille à 177€ par enfant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le montant de la participation de la commune à hauteur de 30 € par enfant pour ce voyage au Futuroscope.

**DIT** que la commune finance également le coût du transport des enfants aller/retour sur site à hauteur de 80%. Les 20% restants étant à la charge de l'Association des Amis de l'Ecole des Bosquets (AEB).

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président, Le Maire  
Brahim MOHA



le/la secrétaire de séance  
Carine ANNEQUIN



**COMMUNE  
D'EPIAIS-RHUS**

Date de convocation :

31/10/2024

Date d'affichage :

31/10/2024

---

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

VOTANTS : 15

---

**OBJET :**

**Election nouveau délégué  
suppléant CCE de l'aéro-  
drome Cormeilles-en-Vexin**

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture, le :  
et de la publication le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 30/2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.*

*Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric CATHELINAUD, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Christian BOUCLY, conseillers municipaux*

*Absents représentés : Emilie VALETTE pouvoir à Brahim MOHA, Elodie HARDY pouvoir à Angelo NORIS, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY.*

*Absents : néant*

*Le quorum est atteint.*

*Mme Carine ANNEQUIN a été désignée secrétaire de séance*

-----  
Considérant les membres du Comité Permanent de la Commission Consultative de l'Environnement (CEE) de l'aérodrome Pontoise/ Cormeilles-en-Vexin,

Vu la démission du poste de suppléant de Emilie VALETTE en date du 26 octobre 2024,

Le Maire propose de remplacer la suppléante Emilie VALETTE par Brahim MOHA,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** cette modification de suppléant au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome Pontoise/ Cormeilles-en-Vexin,

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président, Le Maire  
Brahim MOHA  
le/la secrétaire de séance  
Carine ANNEQUIN

